

**Élus et  
directeurs  
généraux :** **ÊTES-VOUS  
PROACTIFS EN SST?**

**La santé et sécurité des employés,  
UNE QUESTION D'OBLIGATION**

# EN TANT QU'ÉLU OU DIRECTEUR GÉNÉRAL

- ▣ Est-ce que je connais mes obligations légales en santé et sécurité du travail (SST) ?
- ▣ Suis-je en mesure de répondre sur ce qui se fait dans ma ville en matière de SST ?
- ▣ Est-ce que je considère la SST lorsque je prends des décisions ?
- ▣ Est-ce que mes actions et mes décisions ont un impact positif en matière de prévention des lésions professionnelles ainsi que sur le portrait financier de la municipalité ?

**Être proactif et agir en prévention, c'est payant!**

Les organismes municipaux  
ont accès à nos services.

**Contactez-nous dès maintenant,  
nous sommes là pour vous conseiller!**

[www.apsam.com](http://www.apsam.com)



**Association paritaire  
pour la santé et  
la sécurité du travail,  
secteur «affaires municipales»**

FORMATION – CONSEIL ET ASSISTANCE – INFORMATION – RECHERCHE